L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 8 JANVIER 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 8 JANVIER

[illegible] des arrivages et des départs, [illegible] exportations et consignations, [illegible] concerne le mouvement du port en [illegible] la partie anglaise.

[illegible] à l'heure de ce jour. [illegible]

Par [illegible] No [illegible] de la rue Vieille Levée, [illegible] whisky, café, sucre, et [illegible].

Par [illegible] [illegible]

Par [illegible] Vieux [illegible]

Par [illegible] Dénier, [illegible]

LE 8 JANVIER.

Le 8 janvier est un de ces jours dont tout le monde aux Etats-Unis [illegible] célébrer avec plaisir l'anniversaire. Le 8 janvier, en effet, représente pour tous une action militaire dont tous [illegible] car les Anglais [illegible] l'indépendance des Etats-Unis, n'ont jamais cessé l'idée de croire qu'ils [illegible] force pour changer, par la conquête, les institutions politiques de nos Etats. A peine [illegible] de l'idée qu'une fois maîtres de la Nouvelle-Orléans et de la Basse-Louisiane, ils seraient capables de les garder comme une des possessions intégrantes de l'empire britannique. La vente de la Louisiane par le premier consul Bonaparte et l'achat de cette colonie par le président Jefferson avaient été déterminés par le besoin [illegible] de mettre l'embouchure du Mississipi à l'abri de la domination anglaise. Napoléon aimait mieux abandonner la navigation du grand fleuve à une république amie, à un pays allié et en ce temps là son [illegible] du sentiment de la reconnaissance envers la France, que de l'exposer aux attaques et à l'invasion d'une nation presque toujours son ennemie, du tout au moins son éternelle rivale; et le président Madison n'était pas homme à ne pas seconder fidèlement les vues de Napoléon en laissant les Anglais s'installer paisiblement dans la précieuse acquisition faite par son prédécesseur.

Ces quelques lignes expliquent l'enthousiasme avec lequel la Louisiane fut défendue contre les Anglais en 1814 et en 1815. A cette époque l'Etat était pour ainsi dire isolé dans l'Union. Sa grande distance de la capitale fédérale, le défaut de communications par l'intérieur, les difficultés de la navigation fluviale, la faiblesse des forces militaires régulières de la fédération, toutes ces raisons rendaient fort difficile une défense de la Nlle-Orléans contre un ennemi puissant et audacieux venant de la mer en [illegible] pour envahir la vallée du fleuve.

Nous ne voulons pas rappeler ici ce que fut cette défense; tout le monde le sait. Les vétérans [illegible] de l'armée anglaise furent arrêtés, rompus, mis en déroute par les artilleurs, improvisés de la Louisiane, du Kentucky, du Tennessee et du Mississipi; les soldats anglais disparurent pour toujours de cette partie de la fédération américaine et le général Jackson consacra par la gloire la grande possession acquise à prix d'argent par le président Jefferson.

Ce fut une admirable campagne et en même temps un beau fait d'armes. Les mouvements furent prompts et les coups décisifs; et l'honneur des journées de décembre 1814 et de janvier 1815 bien qu'appartenant exclusivement aux habitants [illegible] de la grande vallée, n'en rejaillit pas moins sur tous les citoyens des Etats-Unis qui se livrèrent alors aux manifestations d'une allégresse sans bornes. Le 8 janvier n'était pas seulement Louisianais, il était Kentuckien, Tennesséen, Pennsylvanien, Marylandais, le 8 janvier était revendiqué par tous les Etats de la Fédération et tous les républicains de ces Etats s'en félicitaient comme des frères.

Bien des événements se sont passés depuis. Cette vallée si brillamment défendue en 1815 s'est rendue encore bien célèbre par son fleuve, par son immense navigation intérieure, par ses produits et son commerce. De province à l'extrémité de la république elle est devenue le centre d'une nouvelle constellation d'Etats populeux et riches. Prospère tant d'abord par l'harmonie, le travail, l'industrie et la paix, ses progrès ont été arrêtés non par l'invasion de la menace de l'étranger mais par les discordes intestines dont la solution fut à ceux douloureux, plus que des défaites, son sang le plus noble et une partie de son indépendance, toutes pertes que l'avenir seul pourra réparer.

Mais le 8 janvier est nous célébrons aujourd'hui a précédé ces discordes et n'en est pas moins [illegible] glorieux, comme le jeune soldat [illegible] de la valeur dignes du courage et du patriotisme. Le 8 janvier nous présente par la guerre avec tous les maux qu'elle entraîne; le 8 janvier représente pour l'Amérique la défense du pays et la résistance à l'étranger, le patriotisme qui se dévoue et le génie militaire qui improvise les moyens d'assurer son efficacité.

Le 8 janvier est donc un jour de réjouissance et un suprême degré glorieux pour les citoyens des Etats-Unis. Il [illegible] défendirent en 1815 contre un ennemi venant de l'extérieur; [illegible] de la Louisiane à cette époque, [illegible] du même esprit à l'égard des Anglais, et c'est à cette homogénéité de sentiment qu'il faut attribuer la [illegible] contre laquelle vint se ruer et s'abîmer l'orgueil anglais représenté par les vétérans armés de l'Angleterre.

Par son caractère et les circonstances qui ont donné [illegible] à ce jour et l'ont rendu justement fameux, le 8 janvier est essentiellement américain, et comme symbole d'une des plus grandes gloires d'Amérique il doit être célébré franchement par tout ce qui, aux Etats-Unis, du Nord et au Sud, honore le courage, le dévouement et le génie.

Les relations avec le Mexique.

Si un grand nombre de journaux, [illegible] la mode du jour de tenant allez à la [illegible] de rodomontades [illegible] rise les [illegible] des expéditions [illegible] et les [illegible] de carrefour, il [illegible] que, dans le Sud au moins, on peut citer des exceptions honorables. Il y a des journaux qui se sont donné la peine de réfléchir avant de se prononcer sur cette grave question d'une guerre étrangère, et qui se sont naturellement arrêtés à la conclusion que nous avons nous-même adoptée. Deux de nos confrères de la Nouvelle-Orléans, le *Picayune* et le *Crescent* soutiennent la nécessité de la non intervention. Parmi les journaux des autres villes du Sud qui se prononcent dans le même sens nous citerons le *Register and Advertiser*, de Mobile, feuille rédigée avec talent et donc un excellent esprit. Dans son numéro du 5 janvier, nous trouvons un article fort sensé sur la doctrine Monroe; nous en [illegible] ce qui suit:

La doctrine Monroe n'est plus une chose qu'on puisse déployer dans des discours à l'aigle déployé, ou dont on puisse se servir comme d'une planche solide dans un programme de parti—le gouvernement et le pays se trouvent maintenant face à face avec la réalité, avec le fait positif. La couleur de rose de la doctrine a disparu, et nous avons à l'envisager sur le premier plan d'un tableau, où, dans une perspective [illegible], les cuirassés, les batteries, l'artillerie est parquée, et où l'on aperçoit la guerre avec la première puissance militaire de l'Europe, et [illegible] plusieurs autres.

L'affaire, sous ce nouveau jour, paraît bien différente de ce que la font les orateurs d'une harangue de carrefour. Devrons-nous combattre la moitié de l'Europe pour la question de la forme de gouvernement chez nos voisins du Mexique? Et sommes-nous préparés pour une entreprise si énorme et si dispendieuse, quand il n'est pas même douteux que le gouvernement de l'empereur impérial [illegible] préférable pour le bien du Mexique à toute tentative faite par les natifs de ce pays pour y établir un gouvernement pendant tout le temps où il a été un état indépendant? Ce n'est donc pas pour le bien du Mexique que nous combattrions, mais pour la vanité américaine,—c'est-à-dire que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que les systèmes politiques européens ne doivent pas être transplantés sur ce continent.

Nous n'avons pas besoin des indiscrétions de gens qui disent [illegible] les murmures secrets de la [illegible] l'homme d'Etat [illegible] président Johnson et M. Seward, pour savoir que ces hommes d'Etat comprennent que ce serait une folie et un crime [illegible] que d'engager cette nation dans une guerre avec la France et ses alliés qui [illegible] les engagements qui existent encore entre Napoléon et notre département d'Etat, et qui ont pris leur source dans le récent "refroidissement" entre le Nord et le Sud dans ce pays? M. Seward était terriblement inquiet sur les mouvements de Napoléon à cette époque, et il lui a fallu déployer toute son habileté pour empêcher celui-ci de se mêler à la querelle de ménage.

Ce n'est pas pour rien que Napoléon III a [illegible] l'intérêt évident qu'il avait à établir une nation indépendante des Etats-Unis entre ceux-ci et l'empire qu'il venait de fonder. Quel a été le prix de son abstention? [illegible] pourront obtenir une réponse à cette question, nous aurons la clef de la politique mexicaine du gouvernement des Etats-Unis.

D'un autre côté, le correspondant à Washington du *Chicago Times* dénonce tous les bruits belliqueux qu'on a fait récemment courir à propos de la question mexicaine. Il attribue le remplacement du général Logan comme ministre auprès de Juarez aux intentions pacifiques du gouvernement des Etats-Unis et il affirme que les relations entre la France et le pays continuent d'être excellentes. Sans pouvoir dire [illegible] par M. Campbell, le correspondant ajoute [illegible] [illegible] de Mexique, à [illegible] sur aucune [illegible] la part des Etats-Unis [illegible] hostiles entre les Etats-Unis et la France, et 2o: que les [illegible] qui obligent les Etats-Unis à accréditer un ministre auprès de la république du Mexique, sont si bien compris à Paris que [illegible] à l'affection [illegible] diplomatiques entre les Etats-Unis et la France. [illegible]

paraissent fort probables; car nous avons tout jours considéré l'agitation de la question mexicaine comme un expédient politique qui n'avait plus de raison d'être quand les représentants et les sénateurs du Sud auraient été admis au Congrès.

Message du gouverneur de l'Ohio.

Son opinion sur la doctrine Monroe.

Nous trouvons dans les journaux de l'Ouest du 1er janvier, un résumé télégraphique du message du gouverneur Anderson, de l'Ohio. Ce document mérite une certaine attention. En parlant des volontaires de l'Ohio qu'on a rotés aux campagnes, le gouverneur dit que ses nobles patriotes se engagèrent volontairement dans l'armée pour défendre l'Union ne s'attendaient pas, la guerre finie, à être gardés pour remplir un service de police et veiller aux réformes politiques du Sud, soit que ces réformes concernent les blancs soit qu'elles concernent les noirs; qu'ils s'attendaient encore moins à être conduits sur les bords du Rio-Grande, afin de menacer ou d'attaquer Maximilien ou tout autre despote. Le despote qu'ils s'étaient engagés à renverser était Jeff. Davis qui se trouve aujourd'hui sûrement gardé, dans une prison d'Etat.

Il dit que depuis qu'il est entré en fonctions comme gouverneur de l'Ohio, les troupes de cet Etat ont été réduites à six régiments dont la majeure partie sert maintenant sur les frontières occidentales du Texas où il n'y a pas de rébellion à supprimer. Le gouverneur développe des arguments contre les principes de la doctrine Monroe et contre une intervention dans les affaires mexicaines. Nous remarquons surtout ces paroles:

"Nous n'avons jamais pu nous mettre nous-mêmes d'accord sur ce que la doctrine Monroe est exactement. Son origine est douteuse, son but incertain et sa portée mal définie. Le Mexique n'a jamais été et ne peut être une république, à moins que son peuple ne change et d'origine et de lignage. Le Mexique, avec toutes ses sœurs les républiques de l'Amérique du Sud, a présenté dès le principe le spectacle d'une anarchie violente, sanglante, incendiaire, honteuse. Cet Etat a continuellement fait tort aux nations avec lesquelles il a entretenu des relations; son gouvernement a toujours brutalement ruiné et opprimé, le peuple et il a toujours été une tache pour le nom sacré de la liberté républicaine et du genre humain."

Le gouverneur termine en disant qu'il est opposé à toute guerre avec la France ou à toute menace contre elle en considération du peuple mexicain.

Cette opinion, sans doute partagée par l'immense majorité du peuple de l'Ouest et même du Nord, retentira au loin, au Mexique comme en Europe, et nous pensons qu'elle vaudra à Maximilien autant qu'une armée additionnelle de 50,000 hommes.

Les dernières campagnes en Virginie.

LETTRE DU GÉNÉRAL EARLY.

Le New York *News* vient de publier une lettre envoyée de la Havane par le général Early sur les dernières opérations militaires en Virginie. Avant d'entrer en matière, l'ex-général confédéré a soin de démentir le bruit suivant lequel il aurait adressé une demande en grâce. Ce bruit n'était pas fondé. Le général Early n'a pas sollicité de pardon. Après cette spécification qu'a beaucoup de prix aux yeux du général, il passe en revue les rapports reçus du général Grant et du secrétaire Stanton et s'applique à en réfuter diverses parties.

Il faut convenir que le général Early était admirablement placé pour connaître les faits en relation avec l'armée ou les armées de Virginie. Il en commandait une comme général en chef et par les forces qu'il demandait à l'armée principale, celle du général Lee, et par ce qu'on lui envoyait ou ce qu'on lui refusait, il était parfaitement à même de juger de la valeur numérique des troupes confédérées dans ces dernières et mémorables campagnes.

Eh bien, le général Early pose en fait que les sanglantes batailles de Wilderness et Spottsylvania Court House ont été soutenues par les confédérés avec des forces de deux tiers inférieures, à celles du général Grant, qui n'aurait jamais voulu croire une douté, n'avait pas tenu qu'il n'avait à combattre qu'un nombre de troupes égal au tiers des siennes, et qu'aurait été encore plus incrédule après les terribles pertes que la bataille avait [illegible] qu'il avait infligées. De là cette lenteur, inexplicable pour le général Grant timide ou du moins extrêmement prudent pour tout le reste de la campagne et cela explique l'hivernage de sa vaste armée sur les bords du James et de l'Appomatox.

Le général Early démontre cette grande disparité de forces par le dénombrement même des éléments qui composaient l'armée de Lee. Avant le passage du Rapidan par Grant, cette armée du Sud consistait en deux divisions du corps du Longstreet, auxquelles il faut ajouter le corps d'Ewell, le corps de A. P. Hill, trois divisions de cavalerie et l'artillerie.

Le corps de Hill, quand, le 13 mai, Early en prit le commandement, n'avait que 13,000 hommes et n'en avait jamais eu plus de 13,000 dès le principe. La force effective de Longstreet ne dépassait pas 8000 fusils. En conséquence la force d'infanterie du général Lee était à peine de 40,000 fusils. A l'ouverture de la campagne, il avait 50,000 hommes de toutes armes. Il ne reçut aucun renfort avant d'être arrivé à Hanovre Junction le 23 mai. Là, il fut joint par la division Pickett, une petite brigade de la division Hoke et deux petites brigades et un bataillon d'artillerie de Breckinridge. Cette dernière force que le général Grant porte à 15,000 hommes, n'en avait pas plus de 2000. A Cold Harbor le reste de la division Hoke se réunit au général Lee. Mais le corps de Breckinridge fut immédiatement détaché et envoyé dans la vallée et le 13 juin, le corps du général Ewell et deux bataillons d'artillerie, sous le commandement du général Early furent envoyés à la rencontre du général Hunter qui avait menacé Lynchburg. Depuis ce moment le général Lee ne reçut plus aucune espèce de renforts. Aux termes du compte du général Early [illegible] [illegible] que qu'il reçut chacun et dont il se sépara pour défendre d'autres points menacés, que le général Lee a résisté si longtemps aux forces du général Grant portées d'abord à 120,000 hommes puis à 150,000 et enfin à 180,000 hommes, après la jonction faite avec Sheridan.

Quant au général Early et à la quantité de forces entre lui et le général Sheridan, dans la campagne de la vallée, était encore plus grande que l'inégalité entre les généraux Lee et Grant. Quand Early arriva devant Washington, le 11 juillet 1864, sa force se composait de 8000 fusils, de trois petits bataillons d'artillerie, de 40 pièces de campagne dont la plus forte était une pièce de 12, et de 2000 hommes de cavalerie mal montés et mal équipés, dont la plupart avaient été détachés pour couper le chemin de fer au Nord de Baltimore. Ces 10 mille hommes eurent affaire, suivant même le rapport du secrétaire Stanton, au 6e corps, à une partie du 19e sous le général Emory et une partie de 8e sous le gén. Gilmore. Les troupes d'Early avaient fait alors 500 milles ou 20 milles par jour, excepté quand elles battirent le général Wallace à Monocacy, n'ayant fait ce jour là que 14 milles.

A la bataille d'Opequan Early avait, suivant lui, 8,500 fusils, trois bataillons d'artillerie et moins de 3000 hommes de cavalerie. L'infanterie de Sheridan se composait du 6e corps, du 19e du corps de Cook, qu'on appelait alors, l'armée de la Virginie. Le général Early estime l'infanterie du général Sheridan à la bataille de Winchester à 35,000 hommes. Sa cavalerie fédérale, comme cela fut prouvé par les documents capturés deux jours après la bataille, comptait 10,100 hommes d'effectif. Le général Early prétend que le 6e corps seul était numériquement supérieur à toutes ses forces.

A Cedar Creek les forces confédérées se bornaient à 8,500 fusils, 40 pièces d'artillerie et environ 1,200 hommes de cavalerie. L'infanterie de Sheridan avait la même force qu'à Winchester et sa cavalerie, d'après des pièces justificatives, comprenait 8700 hommes. C'est à cette supériorité de cavalerie qu'Early attribue la perte finale de ce brillant et sanglant champ de bataille. Mais il opéra sa retraite sans être coupé.

Contrairement au rapport de M. Stanton, Early reparut encore dans la Vallée le 13 novembre, avec sa force réorganisée à New Market, et fit de nouveau face à Sheridan le 11 et le 12 novembre. Les expéditions auxquelles on dut la prise des ports de New Creek et de Beverley avaient été détachées de sa force, et quand le général Sheridan remonta la Vallée en février 1865, Early, au lieu de la force considérable que lui supposait le général Grant à Waynesboro, n'avait plus que 1,000 hommes d'infanterie et quelques pièces d'artillerie. Tout le reste avait été envoyé au général Lee.

Les énormes disproportions de forces entre les troupes du Nord et les troupes du Sud en Virginie expliquent suffisamment les résultats des dernières conflits. Ces résultats ne pouvaient être différents; la seule chose dont on pourrait s'étonner c'est qu'ils n'aient pas eu lieu plus tôt, car il nous parait prouvé qu'en mars 1865 toutes les forces militaires de la Virginie réunies sous le commandement de Lee ne s'élevaient pas à plus de 40,000 hommes contre trois armées de fédéraux, réunies sous les ordres du général Grant, et formant, suivant l'opinion générale, une masse de 180,000 hommes avec abondance de toutes sortes de ressources en fait de matériel de guerre.

CHEVEUX.—M. Félix Sason, 214 Rue [illegible] Girod, reçoit une facture de cheveux qu'il vendra à 20 pour cent au-dessous du prix de la place.—Voir l'annonce.

LE PARTI DES PESSIMISTES.

(Extrait de *La France*)

Les paroles prononcées jeudi au banquet américain du Grand-Hôtel, par le général Schofield, ont réduit à leur juste valeur les bruits étranges auxquels l'arrivée de l'honorable général à Paris avait servi de prétexte.

Elles ne trahissent évidemment aucune mission ni officielle ni officieuse, et surtout elles ne permettent de supposer aucune cause de division entre la France et l'Amérique du Nord. Empruntées du discours prononcé dans la même réunion par M. Bigelow, ministre des Etats-Unis, [illegible] pacifique, où les plus vives sympathies pour notre pays se sont [illegible] exprimées, elles nous donnent au contraire l'assurance que rien n'a affaibli les liens de vieille et cordiale amitié qui existent entre la France et la patrie de Washington.

Donc, il est évident désormais que le général Schofield est venu parmi nous pour des intérêts et des affaires, peut-être personnelles, qui ne touchent, par aucun point dangereux, à la politique respective des deux pays. Et ainsi s'évanouissent toutes les hypothèses menaçantes que les nouvellistes heureux avaient mises en circulation.

Mais cet [illegible] a révélé une fois de plus une [illegible] de l'opinion contre laquelle les esprits sages ne sauraient trop soigneusement se [illegible].

Il existe parmi nous une sorte de parti qu'on peut nommer le "parti des pessimistes". Ce parti a pris pour drapeau et pour mot d'ordre: la peur. Il n'est pas de fait, pas de nouvelle, pas de discussion qu'il n'interprète dans le sens d'une calamité prochaine. Il ne cherche dans les rapports des gouvernements que des causes [illegible] prêts à faire explosion; dans les voyages des hommes d'Etat, que des complications [illegible]

doutables. Toute parole, sortie de la bouche d'un homme politique quelconque, lui paraît grosse de terribles conséquences. Il voit tout en noir et s'irrite même quand on cherche à le rassurer.

Malheureusement, ce n'est pas toujours une simple disposition d'esprit, que l'on pourrait appeler le pessimisme de l'effroi, qui groupe ensemble les membres du parti des pessimistes. Il y a souvent de gros intérêts matériels cachés sous ce système d'alarmes chroniques.

Une feuille anglaise nous signalait naguère une fabrique de fausses nouvelles d'Amérique, organisée à Halifax pour favoriser les jeux de bourse dans les principales places de l'Europe et y semer la panique à certains moments opportuns.

Il se passe parfois dans le monde financier ce qui, à certains jours d'anarchie, s'est passé dans notre monde politique, lorsqu'on épouvantait les timides bourgeois et les femmes nerveuses par ce cri mémorable: "*Le père Duchêne est en colère!*" "A entendre les pessimistes d'aujourd'hui, il semble aussi qu'il y a toujours, quelque part un père Duchêne en colère prêt à déchaîner sur le monde la discorde, la guerre, et tous les fléaux contenus dans la boîte de Pandore.

C'est contre cet entraînement, contre ces intérêts coalisés que la raison publique doit vigoureusement réagir.

Il est déplorable de voir de pareilles manœuvres et de telles défaillances donner l'opinion et fausser la vérité des situations et des faits.

Est-ce qu'il fallait beaucoup de bon sens et de sang-froid pour réfléchir et se dire, par exemple, que lorsque les Etats-Unis sont régulièrement représentés à Paris par un ministre aussi distingué que M. Bigelow, il n'est pas vraisemblable que le gouvernement de Washington envoie un mandataire spécial traiter auprès de celui des Tuileries des questions qui rentrent naturellement dans les rapports diplomatiques de puissance à puissance?

Est-ce qu'il fallait un grand effort d'intelligence pour repousser la pensée que le cabinet de Washington pût vouloir adresser à un pays tel que la France l'injonction impérieuse de se retirer du Mexique, et faire d'une question aussi brutalement posée, un cas de rupture et de guerre?

Mais le parti des pessimistes ne raisonne pas et ne veut pas qu'on raisonne. Il est impressionnable avant tout, et il compte sur l'impressionnabilité excessive de l'opinion pour communiquer autour de lui les perpétuelles anxiétés qu'il éprouve ou qu'il affecte.

Il importe de lui résister. Nous sommes une grande nation dans les grandes choses; sachons l'être aussi dans les petites. Quand on s'appelle la France, on doit puiser en sa virile énergie assez de courage et de calme pour faire face aux dangers réels. A plus forte raison doit-on envisager froidement les situations, se rendre compte de la gravité des choses, et ne pas trembler follement, sous l'influence des doctrinaires de la peur, devant des dangers imaginaires.

La législature du Colorado vient d'adopter une résolution dans laquelle elle demande au Président de hâter l'admission du nouvel Etat dans l'Union. MM. Chaffee et Evans, sénateurs élus du Colorado, sont en route pour Washington.

ANTILLES.—On a reçu à New York des nouvelles des Antilles en du 15 décembre:

A la Guadeloupe, le choléra n'a pas encore cessé ses ravages. La population de couleur de la partie occidentale de l'île souffre surtout de l'épidémie. A la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre, le chiffre des décès, qui était d'abord de 90 à 100 par jour, est aujourd'hui de 14 à 15; mais on avait une recrudescence.

Le général Baez a été inauguré le 8 comme président de la république dominicaine. On assure que quelques mouvements hostiles à son administration ont déjà éclaté à Puerto Plata.

L'empereur Soulouque vient de vendre les propriétés qu'il possédait à la Jamaïque, pour se retirer à Saint-Thomas et y vivre dans la retraite.

Lors de l'insurrection de la Jamaïque, les Anglais ont arrêté un grand nombre d'Haïtiens parmi lesquels se trouvaient deux des anciens ministres de l'empereur Soulouque; lui-même, qui est aujourd'hui vieux et infirme, a été l'objet d'une surveillance pénible, et lorsque le pays a été pacifié, les autorités de l'île lui ont fait comprendre qu'il pourrait devenir un jour un centre d'intrigues de la part du parti noir, et l'ont engagé à aller chercher un refuge ailleurs. Soulouque vient de choisir pour lieu de sa retraite l'île de Saint-Thomas, qui appartient au Danemark.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Capitaines de navires détruits par l'Alabama.

Leur citations dans le procès de Semmes.

Temple pour les morts confédérés.

FROID EXTRAORDINAIRE AU NORD.

Fraudes dans les manufactures de timbres.

Traité d'arrangement entre la France et les Etats-Unis.

ETATS CI-DEVANT CONFÉDÉRÉS

Le gén. Grant opposé à leur réadmission.

Le comité de reconstruction et le président.

Cotes reçues du marché de Liverpool.

Washington, 7 jan—Environ trente commandants de navires détruits par le corsaire Alabama ont été cités comme témoins dans le procès de l'amiral Semmes.

Le gouvernement a réalisé dans l'espace de deux ans six millions de livres de coton, de sucre et d'autres produits dans le Mississipi.

Un mouvement est sur pied pour élever en mémoire des morts confédérés un temple sous la juridiction de la congrégation protestante épiscopale.

Le temps est excessivement froid à Halifax, Boston et Portland, Maine; le thermomètre était au-dessous de zéro.

Louisville, 7 jan—Il fait très froid et le fleuve [illegible] augmente encore ce soir.

New-York, 7 jan—On a découvert de grandes fraudes dans la fabrication des timbres pour les boîtes de cigares. Trois personnes impliquées dans ces fraudes ont été arrêtées. On suppose que l'escroquerie s'élève à $100,000.

Un meeting d'adhérens de la doctrine Monroe a été harangué par William Cullen Bryant et autres orateurs, et s'est ajourné à un autre jour sans désignation.

Le correspondant parisien du *London Times* dit qu'on croit généralement que la France et les Etats-Unis se mettront d'accord sur un plan en harmonie avec la doctrine Monroe sans blesser la dignité de la France.

Une dépêche de Washington rapporte que le général Grant, dans une conversation avec un sénateur des Etats-Unis, a dit qu'il n'était pas en faveur de la réadmission des ex-Etats confédérés, que les passages de son rapport relatifs à ce sujet ont été mal interprétés.

New York, 7 — Cette nuit est la plus froide qu'on ait encore éprouvée cet hiver. Le thermomètre est au-dessous de zéro.

Le steamer Zodiac, venant de Savannah, a amené une partie de l'équipage du vapeur Indian River, qu'on avait cru perdu.

Washington, 6 janvier—Le comité de reconstruction a nommé aujourd'hui les sénateurs Fessenden, du Maine, et Johnson, du Maryland, et les représentants Washburne et Adams, membres d'une délégation pour aller voir le Président avec lequel ces membres ont eu une conférence d'une heure.

New York, 7 janvier—Comme les cotes du marché de Liverpool, venues par le Moravian, avaient été incorrectement données, ce qui suit est une correction de ces cotes:

Bons Orléans...23d		Midling...21 1/2d	
" Mobile...22 3/4d		" 21d	
" Uplands...22 1/2d		" 21d	

Marché de New York du 6 janvier.

L'Or à 142 3/4.—Le coton à 53.

Grand meeting à Leavenworth en faveur de la politique du Président.

Admission probable du Tennessee.

NOUVELLES D'EUROPE.

EFFET DU MESSAGE DU PRÉSIDENT.

Hausse des fonds américains.

BOURSE DE PARIS.

Diminution de l'épizootie.

New York, 6 janvier—Le marché au coton se maintenait à la clôture à 53 cents. La farine est hausse et en baisse de 10 cents; le whisky est à $2 28; le blé a baissé de 2 cents; le maïs est à 91 c; le porc à $28 00 à 30 00, le graisse à 18 1/2 c.

L'or a ouvert à 142 3/4 et a fermé à 141 3/4; les fonds publics n'ont pas varié.

Washington, 6 janvier—Le comité joint sur la reconstruction s'est assemblé aujourd'hui.

Le montant des certificats de dettes émis pendant la semaine est de $561,000. Environ $151,000 de billets "legal tender" et plus de $300,000 de certificats d'or ont été rachetés.

La commission sanitaire des Etats Unis ayant refusé de faire la collection des créances de soldats pour paie arriérée, primes et pensions, le comité de secours des affranchis s'en chargera.

St-Louis, 6 — La fonderie de Holliday & Cie. lieu a été détruite aujourd'hui par un incendie de la perte est de $30,000.

Cincinnati, 6—La farine est calme; le blé est lourd à $1 75; le maïs est à 60 cents, l'avoine à 39; les cochons à $11.50, le porc à $29.00, les groceries calmes, le coton à 48c, le whisky à $2.24.

New York, 6—Un journal du soir dit qu'il y a un déficit dans le bureau de l'auditeur à Brooklyn de $60,000 à $150,000.

Leavenworth, 6 janvier—Un immense meeting a eu lieu hier soir; on y a adopté des résolutions pour endosser l'administration du Président.

sident et la politique de reconstruction, et pour déclarer que le *status* des Etats qui ont été en rébellion a été suspendu et non détruit.

Le meeting a endossé l'amendement proposé à la Constitution pour fixer la base de la représentation sur le chiffre des électeurs; et il s'est prononcé en faveur du maintien du bureau des affranchis jusqu'à ce que les droits des hommes de couleur ne soient plus en péril.

Philadelphie, 6.—Un incendie dans un hangar à charbon qui avait été partiellement éteint, a éclaté de nouveau et a consumé plusieurs milliers de tonneaux de charbon.

New-York, 6.—Une dépêche de Washington au Commercial dit que divers indices font présumer que les représentants du Tennessee seront admis par concession pour le président.

Le général Webb est parti pour New-York; ses amis croient qu'il passera de la mission du Brésil à une mission de première classe en Europe.

Portland, Maine, 6— Le steamer Moravian, arrivé ce matin de Liverpool, apporte les nouvelles suivantes, reçues par télégraphe à Londonderry:

Liverpool, 29 déc—La circulaire des courtiers de coton donne les cotes qui suivent:

Fair Orleans....23 d.	Fair Mobile....21 1/2 d.		
Middling do 22 3/4	Middling do	21	
Fair Upland....22 1/2	Mid. Upland	21 d.	

La circulaire de Sotterthwaite dit qu'il s'est traité beaucoup d'affaires en 5 20 des Etats Unis à des taux très élevés, par suite de la confiance inspirée par le message du Président. Chaque steamer apporte une grande quantité de fonds américains. Les avis de Francfort portent que depuis la réception du message il y a eu d'immenses affaires en fonds américains, et une hausse de 3 1/2 pour cent en deux jours; le public allemand fait beaucoup de placements sur ces valeurs.

Le Moravian n'apporte pas de nouvelles politiques importantes.

Le jugement des fénians continuait. Charles Underwood était en jugement; les témoignages établissent ses relations avec le chef central à N. York.

FRANCE—Des placards affichés avertissaient les étudiants qu'ils seront pour toujours exclus de l'Université de Paris s'ils excitent du trouble l'ordre.

La Bourse a fermé à 69 f. 85 c.

ITALIE—On disait à Florence que le ministère avait offert sa démission. Le budget était en discussion et son adoption rencontrait de l'opposition.

Le marché monétaire de Londres montrait quelque amélioration.

La nouvelle de New-York que l'envoyé du Chili avait donné un banquet aux représentants de la république anarchique du Mexique, n'avait pas accru les sympathies en Angleterre pour le Chili.

L'épidémie sur les bestiaux sévissait avec moins de force.

New York, 6— Les nouvelles du Moravian ont eu peu d'effet sur les cours. La baisse de l'or dans le cours de la semaine fait une différence de 15/8 cents sur les 5 20, ce qui établit peu de différence entre leur valeur à Londres et leur valeur à New York.

Le prix des obligations portant intérêt en or est déprécié par la supposition persistante qu'un nouvel emprunt de conversion va être bientôt jeté sur le marché.

Washington, 6.—William L. Hanscom, constructeur naval, a donné sa démission.

Vicksburg, 6.—Le Ida Handy a passé en remontant à 6 h. P. M., et le Julia à 7 h. A. M.

Il n'y a pas eu de départs pour le bas du fleuve. Le fleuve monte rapidement.

[*Autres dépêches.*]

Washington, 4 jan—M. Trumbull, de l'Illinois, demandera dans un bill d'extension d'autorité pour le Bureau des Affranchis que des fonctions judiciaires soient conférées à des agents des Etats Confédérés dans tous les cas qui concernent des réfugiés blancs ou des personnes qui ont été au service confédéré, ou des nègres.

Les membres républicains de la Chambre tâchaient de former un caucus afin d'entraver Raymond et d'autres amis du président.

On regarde comme certain que le président Johnson mettra son veto sur tout bill établissant le suffrage nègre ici.

Washington, 5 jan—L'honorable Randall Hunt est arrivé ici aujourd'hui.

L'orateur Colfax favorise l'admission de la délégation du Tennessee.

Horace Greeley était ici aujourd'hui, faisant tous ses efforts pour amener les républicains à soutenir le président.

Le 8 janvier sera célébré dans plusieurs villes du Nord en commémoration de la bataille de la Nlle-Orléans, et en honneur de la sage politique de l'administration d'Andrew Johnson.

New York, 6—Un télégramme de Washington au *Times* dit que l'avocat de Semmes demandera aujourd'hui, à ce qu'il soit mis en liberté en se fondant sur la parole du général Sherman.

Le secrétaire du trésor a décidé aujourd'hui une autre émission de $332,000 en bons pour la Compagnie du chemin de fer du Pacifique.

On a reçu la nouvelle qu'un steamer, vendu par le gouvernement à l'encan, a été acheté par un agent chilien et équipé dans le but de détruire avec des torpilles la flotte espagnole qui bloque les ports du Chili. Les torpilles ont été mises à bord et le navire est parti avec un torpilleur. Le procureur de ce plan est un fameux flibustier de cette ville qui reçoit $50,000 en cas quand le navire amiral espagnol sera sauté, et un montant proportionnel pour la destruction des autres navires.

Portland, Me., 6— Le steamer *Moravian*, parti de Liverpool le 21 et de Londonderry le 22 est arrivé avec des nouvelles plus récentes.

Les vapeurs *Kangaroo*, *Allemania*, *North America*, *City of Manchester* et *Pennsylvania* sont arrivés dans leurs ports respectifs.

Liverpool, 22 décembre—Le coton est plus facile et a baissé de 1/4 d. pendant la semaine. Les ventes de la semaine ont été de 59,000 balles. Middling Orléans 21 1/2 d. Le marché s'est fermé avec une tendance à la baisse.

Londres, 22 décembre— Consolidés 87 1/2. La Banque d'Angleterre a diminué [illegible] pendant la semaine. Les 5-20 ont fermé à 68 et 68 1/2.

Le procès des Fenians se poursuit. McCaffrey est le seul qui ait été acquitté jusqu'ici. O'Donnavan et Duglan ont été condamnés à 5 et 10 ans de servitude pénale.

Washington, 6— On assure positivement que le secrétaire de la marine Welles sera remplacé par le sénateur Dixon, du Connecticut.

Au Sénat, M. Wilson, a présenté un bill comme amendement à la Constitution, par lequel le Congrès ne pourrait pourvoir au paiement des esclaves émancipés. Le bill a été référé au comité judiciaire.

New York, 6—Le vapeur *Europe* a embarqué pour le Hâvre $128,000 en espèces.

Une dépêche de Washington requiert toute personne qui a été présente à une capture quelconque de l'amiral Semmes de rapporter le fait, avec nom et adresse, à John A. Bolles, juge avocat naval, à Washington.

New York, 6—Coton ferme 31 à 34 c.—Coton blanc 31 1/2 à 52 1/2.—Molleton 30 à 60.

Des avis de Buenos Ayres disent que l'invasion de la république Argentine tentée par les hommes du Paraguay a échoué totalement.

Richmond, 5 jan—Un échange de coup de feu a eu lieu aujourd'hui au capitole entre MM. Pollard, de l'*Examiner*, et Tyler et Coleman, de l'*Enquirer*. Six coups ont été tirés sans blesser personne. Cette affaire a produit beaucoup d'émoi.

Washington, 5 jan—Sénat—M. Sumner, du Massachusetts, a présenté des pétitions des nègres de l'Alabama et du Mississipi, les premiers demandant au Congrès d'assurer leur liberté, et les seconds réclament le droit de suffrage.

M. Williams, de l'Orégon, a présenté une résolution jointe proposant un amendement à la Constitution, pour interdire au Congrès le pouvoir d'allouer de l'argent à qui que ce soit en raison de l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis.

Chambre—M. Spalding, de l'Ohio, a fait un discours dans lequel il a soutenu que le Congrès seul a le pouvoir de donner de la vitalité au Sud, et demandé demandé de nouvelles garanties comme base de représentation.

Le Congrès s'est ajourné à lundi.

— Au Laboratoire de l'*Hôpital Saint-Barthélemy*, à Londres, dit le docteur F...., travaillaient, sous la direction de M. Frankland, deux jeunes gens, M. C.... U.... et M. T.... C.... (On n'a pas osé publier les noms de ces deux malheureux).—Parmi les composés organiques *sulfurés* dans ces derniers temps par M. Frankland, se trouve le *méthylure de mercure*. Ayant besoin sans doute d'une grande provision de ce corps, M. Frankland met son préparateur, M. C.... U.... (Allemand âgé de trente ans), à en préparer, et le tient à ce détestable travail pendant *près de trois mois entiers*.

La conséquence en est que ce pauvre jeune homme a été empoisonné. Il est entré à l'une des salles de l'Hôpital le 3 février, dans un état déplorable; paralysie des membres, surdité, gonflement des gencives, ne pouvant guère se tenir debout, vision très imparfaite, parole indistincte.... suivi de délire par intervalles.... il est mort le 14 février!

L'autre préparateur, M. T.... C...., âgé de vingt-trois ans, jeune homme blond et délicat, a été obligé de travailler *quinze jours de suite* à la préparation de ce même méthylure de mercure. Il est entré dans la salle des malades le 25 mars, souffrant également d'empoisonnement mercuriel....

Les dernières nouvelles que l'on nous en a données datent du 24 juillet, elles disent: *Il est devenu tout à fait idiot, et ne connaît plus personne.*

LA MARINE TURQUE.— Nous lisons dans la *France*:

Depuis son avénement au trône, le sultan s'est occupé avec une prédilection particulière du développement des forces navales de l'empire. On écrit de Constantinople au *Moniteur* que, depuis quelques semaines, une frégate blindée, l'*Osman Ghadi* (Osman le Victorieux), de 36 canons, se trouve dans les eaux du Bosphore, excitant la curiosité de la population, pour laquelle ce type de construction navale est tout à fait nouveau. Trois autres frégates cuirassées, le *Abd-ul-Aziz*, le *Sultan Mahmoud* et l'*Orhan*, sont terminées et équipées, et les deux premières ont déjà quitté l'Angleterre pour se rendre à Constantinople. Une cinquième frégate, qui portera le nom de *Fatah*, vient d'être commandée et sera construite sur les plus grandes proportions et avec tous les perfectionnements récemment inventés. Enfin, un sixième bâtiment du même modèle que l'*Osman Ghadi*, a été mis sur le chantier à l'arsenal même de Constantinople.

— La manie d'élever des statues à tout bout de champ, ou plutôt à tout coin de ville, gagne actuellement l'Angleterre. Un avis inséré dans le *Times* dit l'*Enhement*, convie les amis de feu Tom Sayers à se réunir pour former un comité, lequel se chargera de recueillir les fonds nécessaires à l'érection d'un monument en l'honneur de l'illustre expert ès-coups de poing.

— On lit dans la *Correspondance générale* [illegible]

Nous nous sommes abstenus jusqu'à ce jour de répéter les bruits qui ont couru de la prochaine alliance de S. A. R. le prince Humbert avec la princesse Marie de Bade; mais ces bruits sont devenus, en ces derniers temps, tellement persistants, que nous croyons devoir les mentionner. La princesse Marie de Leuchtenberg petite nièce du prince Eugène de Beauharnais, est née en 1841, et compte en conséquence vingt-quatre ans; sa sœur Eugénie, dont on a également parlé, est née à la fin de décembre 1845, et se trouve actuellement dans sa vingtième année.

—On lit dans un journal parisien:

Une société scientifique, littéraire formée [illegible] vient d'être constituée. Son but principal est de faire connaître et apprécier équitablement les sources de la littérature, de la théologie, de la philosophie et de l'histoire israélite, et de favoriser ainsi le mouvement littéraire israélite, et le répandre, autant que possible, les idées émises par ce travail intellectuel dans le commerce général des esprits.—MM. Franck et Munck, membres de l'Institut, sont les présidents de cette Société; M. Hippolyte Rodrigues en est le secrétaire perpétuel.

Il sera distribué aux membres de la Société pendant l'année 1866, un volume inédit de E. Graetz, sur les origines du christianisme; un volume d'extraits choisis dans les poëtes hébreux du moyen âge.

La souscription est ouverte à Paris chez M. Brandon, banquier, 8, rue des Vosges; chez MM. Michel Lévy frères, éditeurs, 2 bis, rue Vivienne, et, 15, boulevard des Italiens; aux bureaux des *Archives israélites*, 15, rue parée [au Marais.]

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL EARLY.—Voici en quels termes le général Early, dont nous avons, hier, résumé la lettre au New York *News*, s'explique à l'égard de la demande de pardon qu'on supposait avoir été adressée par lui au président des Etats-Unis:

Ayant vu dans plusieurs journaux des Etats-Unis que j'étais parmi les postulants qui cherchent à rentrer en grâce, je désire faire savoir par la voie de vos colonnes, qu'il n'y a rien de vrai dans cette assertion. Je n'ai pas fait, ni autorisé une pareille demande et je n'accepterais pas un pardon du président des Etats-Unis quand même il me serait accordé sans restrictions ou conditions aucunes. Je n'ai rien à regretter dans la conduite que j'ai tenue pendant la guerre, si ce n'est que mes services n'aient pas été plus utiles à la cause pour laquelle j'ai combattu, et ma foi dans la justice de cette cause n'a pas du tout été dérangée par le résultat.

Je n'ai pas donné de parole aux autorités des Etats-Unis ni encouru d'obligations envers elles, je renonce entièrement à toute allégeance au gouvernement de ce pays et je repousse toute dépendance. Je suis un exilé volontaire de ma propre patrie par ce que je ne veux pas subir le joug étranger qui lui est imposé. Toutes les déclarations qu'on m'a attribuées et qui sont contraires à cette profession de sentiments n'ont aucun fondement, et j'espère qu'il n'y aura plus de méprise sur ma position.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 6 janvier.

Arrivés [illegible] bœufs de Texas, [illegible] cochons et 914 [illegible]

[illegible]

ATTENTION.

Propriétés mobilières et vapeurs de valeur, et Actions à l'encan par le Shérif.

[illegible]

POUR LIVERPOOL.—Le navire norvégien [illegible] FRANKLIN, capit. Hanse, ayant la majeure partie de son chargement [illegible] C. CAVAROC & Co. 116, rue Royale.

VINS.

EN DEBARQUEMENT

des navires Missouri et Michel Montaigne, de Bordeaux.

100 barriques vin rouge [illegible]

[illegible] P. POUJOL, No. 10 rue Toulouse.

PERDU.

L'E soussigné, No. 1,488 [illegible] actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans [illegible] décembre 1865, en faveur de W. A. Goodwyn, à [illegible]

SOULBORY & ESCLAPON.

A VENDRE.

[illegible] Carondelet No 146. BERNARD TURPIN. No 27, rue de la Vieille-Levée.

INSTITUT DE DEMOISELLES,

SUR LES BORDS DE LA MER.

BAIE ST LOUIS [MISSISSIPPI.]

L'INSTITUT S' JOSEPH [pour les demoiselles] [illegible]

ENSEIGNEMENT.—[illegible]

CONDITIONS.

[illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à l'Institut, à la Baie St Louis, ou à la sœur ESPERANCE, Surintendante, chez C. D. ELDER, Agent, Rue Poydras, No 56, N. O.

UNIFORME D'ÉTÉ.—Robe de bleu et pèlerine [illegible] UNIFORME D'HIVER.—[illegible]

EN débarquement des navires Franklin, Missouri et Michel Montaigne, de Bordeaux, et R. Thayer, de Liverpool—

200 et 250 cognac, Pinet, Castillon & Co
[illegible] Burgundy Port
[illegible]
[illegible] BEAULATOUR & Co, 12, rue Conti.

Deter's Worsted Store,

Au coin des rues Canal et Carondelet.

AUX DAMES.

ON vient de recevoir dans ce magasin un assortiment de Zéphyres de Berlin et différents articles pour ouvrages [illegible] [illegible]

LAMBERT & COMMAGERE,

SUCCESSEURS DE

M. LAMBERT,

Importateurs et Marchands d'Eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs étrangères et américaines,

4 jan—3m Rue des Magasins No 52, Nlle-Orléans

EN DÉBARQUEMENT

des navires Franklin, Missouri et Méditerranée.

200 barriques vin rouge Ordinaires; [illegible]

[illegible]

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 48 Vieille Levée.

Avis aux Coiffeurs et Marchands de Cheveux.

UNE facture de CHEVEUX de [illegible] vient de [illegible] FELIX SASON, Rue Baronne, [illegible] Girod.

Entrepôt de Tapis.

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons en dépôt [illegible] TAPIS [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

CHANGEMENT DE LOCAL.

L'[illegible] Rue de Chartres [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE

De Londres et Lancashire contre l'Incendie.

CAPITAL: $5,000,000, en or, payés, avec le privilège d'augmentation.

L'AGENCE de cette Compagnie est autorisée à [illegible] assurer les [illegible]

Il est accordé quinze pour cent sur toutes les primes.

Les pertes sont payées, immédiatement après que le montant est fixé à cette Agence, sans référence à la Compagnie-mère et sans escompte.

Directeurs à la Nlle-Orléans:

MM. J. O. ROBINSON, C. W. COUVER, JAMES F. FREERET, E. G. MUSGROVE, Agent général, JOHN T. HEATH, Secrétaire.

Bureau, rue Carondelet, No 68, au coin de la rue Perdido.

Toile patentée pour les Toits.

A bon marché, durable et aisément appliquée

PEINTURE PATENTEE POUR LES TOITS

Articles pour Toits en Gravier.

Feutre et Poix pour les Toits,

Constamment en magasin.

Fabrique Commerciale de Peintures.

PEINTURES BLANCHES ET PEINTURE ZINC.

UN FORT STOCK DE

Vernis, Huiles, [illegible], Articles de Peintres et d'Artistes, Peaux de chamois, et articles pour Fleurs en cire.

Seule Agence pour la vente des Articles de Photographie, d'Olden et Sawyer, Produits chimiques purs pour la Photographie.

FRANCIS HUMPHREYS, Rue Royale, No 83, Nlle-Orléans.

Consommateurs de Gaz, lisez ceci!

L'E BEC DE GAZ PERFECTIONNÉ DE WINCHESTER est le meilleur qu'il y ait. [illegible] Baronne, No 84. [illegible]

POUDRE. POUDRE.

L'E soussigné ayant été nommé par le Maire Gardien de la Poudrière située sur la rive droite du fleuve, annonce aux Marchands qu'il est maintenant prêt à recevoir en dépôt de la poudre aux prix habituels.

C. R. FAGOT

Reçu par le navire Jeanne-Alice.

50 paniers champagne "Impérial Berton", de la dernière [illegible]

A vendre par L. H. RICHARD, 43, rue de Chartres.

ON DEMANDE

POUR un monsieur seul, deux chambres non garnies dans une position centrale et convenable pour une chambre à coucher. S'adresser boîte No 1980, Bureau de Poste.

Avis de société.

L'ES soussignés ont formé ce jour une association sous la raison de A. JACQUET & BECHET, pour l'importation de toutes sortes de tissus, vêtements et d'articles à l'usage des tailleurs, rue Vieille Levée, No 51, entre Bienville et Douane.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

A. JACQUET. A. BECHET.

Les affaires et la liquidation de l'ancienne maison A. JACQUET se feront au même local.

AVIS D'ASSOCIATION.

M'E référant à mon avis du 22 septembre dernier, j'ai l'honneur d'informer aujourd'hui le public que j'ai formé, à partir de ce jour, avec messieurs C. SCHUMACHER et JULES RULY une nouvelle association sous la raison de commerce de A. STURZENEGGER & Co.

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1866. A. STURZENEGGER.

NOUS référant à l'avis ci-dessus [illegible]

A. STURZENEGGER & Co.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

L'ES soussignés ont formé [illegible] KEEP & CAULFIELD [illegible]

EDWARD R. KEEP. IGNATIUS CAULFIELD

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

L'A Société WEED, WITTERS & Co est dissoute [illegible]

C. A. WEED, J. H. McKEE, H. A. WITTERS, C. DILLINGHAM.

[illegible] DILLINGHAM & DE BLOIS. C. DILLINGHAM. JOHN DE BLOIS.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Ville de la Nlle-Orléans.

AUJOURD'HUI, a une assemblée régulière des directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de SIX PIASTRES PAR ACTION, payable le 15 du courant. [illegible] Wm P. SINNOTT, Secrétaire.

Association consolidée des Planteurs de la Louisiane.

L'ÉLECTION annuelle de trois Directeurs de cette Institution [illegible] H. L. FEYRE, caissier.

A. CARRIERE.

Négociant Commissionnaire,

Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c.

35, Rue Bienville, Nlle-Orléans.

L. GERY,

Marchand [illegible] No 113, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, [illegible]

Compagnie de navigation à vapeur entre la Nlle Orléans et le Texas.

[illegible] PIKE, LAFAYETTE & BROTHER.

SUCRE, CIGARES, CONFITURES, &c.

EN débarquement du navire Inglewood, Fanny o [illegible]

[illegible] B. TROISGROS, Rue Douane.

Habitation à louer.

A LOUER [illegible] PETITE HABITATION [illegible] Nlle-Orléans, 31 décembre 1865.

EN débarquement des navires Michel Montaigne et Missouri, de Bordeaux, et à vendre par

A. BOUCHEREAU & Co., 16 et 18, rue St Louis.

VIN ROUGE EN BARRIQUES.

[illegible]

VIN ROUGE EN CAISSES.

[illegible]

VIN BLANC.

[illegible]

SARDINES.

[illegible] MARQUET Jr, PASTAL, LOUIS DEBON

EAU-DE-VIE.

[illegible]

ARTICLES DIVERS.

[illegible] Nlle-Orléans, le 4 janvier 1866.

ABSINTHE.

Vins, huiles.....vins, huiles!

500 paniers huile d'olives Plagniol, [illegible] PIAGGIO FRERES, Nos 62 et 64 de la rue Vieille-Levée.

Amandes, figues, raisins de Corinthe, &c.

75 [illegible] PIAGGIO FRERES, Nos 62 et 64 de la rue Vieille Levée.

Prunes! Prunes! Prunes!

25 [illegible] PIAGGIO FRERES, Nos 62 et 64 de la rue Vieille-Levée.

EN débarquement du Missouri—[illegible] PIAGGIO FRERES, Nos 62 et 64 de la rue Vieille-Levée.

EN débarquement du William [illegible] PIAGGIO FRERES, Nos 62 et 64 de la rue Vieille-Levée.

En débarquement du navire MISSOURI, de Bordeaux.

40 barriques VIN ROUGE, [illegible] LAMBERT & COMMAGERE, No 52, rue des Magasins.

AVIS.

M. J. HIMBERT, polisseur, coin Toulouse et Bourbon, a besoin de deux commis de magasin et de deux garçons de salle.

Marchandises Sèches

A

PRIX REDUITS!!

PAR

C. A. BARRIERE & BRO.

A PARTIR de Lundi, 8 du courant, nous offrirons la balance de notre stock d'automne et d'hiver à PRIX RÉDUITS. Nous invitons nos amis et le public à venir examiner nos marchandises et juger par eux-mêmes.

C. A. Barrière & Bro., 188, rue du Canal, Bâtiment Touro.

BUREAU D'ASSURANCES

DE

HOLMES & BRO.

Rue du Camp, No. 48, au premier.

ASSURANCES contre l'incendie, les risques de mer, de rivière, et les accidents de voyage.

Cette maison représente les solides compagnies suivantes:

INTERNATIONAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.
Capital comptant..........$1,000,000
Actif, plus de..........1,500,000

NATIONAL INSURANCE COMPANY DE BOSTON.
Capital comptant et surplus..........$600,000

MM. HOLMES & BRO. sont également agents généraux pour tous les Etats du Sud de la Compagnie d'assurance du Voyageur, de Providence, R. I.

TRAVELLER'S INSURANCE COMPANY DE PROVIDENCE, R. I.
Capital comptant..........$300,000

Cette compagnie assure la vie contre les risques et accidents de voyage et de séjour chez soi.

Toutes les pertes sont réglées à la Nouvelle-Orléans.—MM. Holmes & Bro. ont engagé les services de M. A. Picolet, favorablement connu dans les affaires d'assurance de cette ville.

Avis aux Ouvriers-Tailleurs.

SOCIÉTÉ des ouvriers-tailleurs de la Nlle-Orléans.—Réunion générale—Les membres de cette société sont invités à assister à la réunion qui aura lieu CE SOIR, 7 janvier, à 7 heures précises, au local de la société, coin des rues Baronne et Perdido, au-dessus du dépôt des chars de Carrollton. La présence de tous les membres de la société est requise.

Par ordre du Président. J. B. LUTENBACHER, secrétaire.

ALMANACH DE LA LOUISIANE Pour 1866,

A vendre en gros et en détail

Chez FRANCIS BOUVAIN, 62, rue Bourbon, A LA PLUME DE BRONZE.

AVIS.

L'A société F. J. DA SILVA & Co est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Le soussigné continuera à servir le nom de la société en liquidation.

F. J. DA SILVA. DORONO LANDRY.

Nlle-Orléans, 30 décembre 1865.

Le soussigné continuera les affaires de commission pour son propre compte. F. J. DA SILVA. Nlle-Orléans, 30 décembre 1865.

HOTEL DE SOTO.

En face du wharf de la Compagnie de Steamers de l'Atlantique et du Mississipi, rue Front Levée.—Entrée au No 5 de la rue Bienville.

CE grand Hôtel ayant été complètement réparé et meublé à neuf sera ouvert pour les [illegible] et les voyageurs le 8 janvier 1866. [illegible]

61, RUE DU CAMP. 61. RUE DU CAMP

UNE NOUVELLE ANNÉE,

Et quelque chose de Nouveau dans la Photographie.

S. Anderson rappelle à ses nombreux clients et au public que, grâce à de nombreuses améliorations et à de nouveaux produits chimiques, il est prêt à faire les photographies les plus fines par n'importe quel temps. Il appelle leur attention sur sa nouvelle photographie sur porcelaine, qu'il surpasse la miniature la plus fine sur ivoire. Il assure les services des artistes les plus habiles, et ne s'occupant que de son établissement, son travail ne laisse rien à désirer.

N. B.—S. Anderson n'est qu'au No 61 de la rue du Camp, et n'a aucune relation avec une compagnie photographique ou galerie photographique quelconque de cette ville. Il vend, en gros et en détail, aux plus bas prix possibles, tous les articles de photographes.

S. ANDERSON. Rue du Camp, No 61.

Banque des Citoyens de la Louisiane

Nlle-Orléans, 5 janvier 1866.

[illegible] E. BOURGEAU, Caissier.

BANQUE DU SUD.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1866.

UN DIVIDENDE de quatre pour cent sera payé aux actionnaires, le 15 du courant, au local de la Banque, rue Royale.

THOMAS LAYTON, Président.

BANQUE DU SUD.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1866.

[illegible] JOHN G. DEVEREUX, [illegible]

Bureau du Trésorier de la ville.

1er janvier 1866.

TAXES DE VILLE.—Les taxes sur toutes les licences de ville, pour l'année 1866, sont dues et doivent être payées à ce bureau. [illegible] JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.

Aux Consommateurs de Coke.

A Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans a, aujourd'hui, réduit le prix du Coke à [illegible] Wm. S. BROWN, Trésorier.

AVIS.

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire valoir contre la succession de Frank de Remy, [illegible] J. J. F. PLANCHARD, avocat, [illegible]

En débarquement des navires Missouri et Michel Montaigne, de Bordeaux, et à vendre par OSCAR BERCIER & CO, 42 et 44, Vieille Levée.

10 quarts cognac, fine champagne, 1855, Larronde Frères, [illegible]

Vin de Champagne de la célèbre

marque de Charles Heidsieck, de Reims.

L'ES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin. [illegible] COUTURIE FRERES, 57, rue Vieille-Levée.

Hôtel St-Louis.

CET Hotel, qu'on réparait depuis cinq mois, est maintenant en parfait état. L'ouverture en est fixée à MARDI, 9 janvier 1866. O. E. HALL.

Vanille! Vanille!

A VENDRE par le soussigné—[illegible] livres de VANILLE de choix. J. JANE, coin Gravier et Cirque.

DEMANDE DE CUISINIÈRE.

ON demande une bonne cuisinière pour une petite famille. S'adresser au No. 65 de la rue Bourbon, entre les rues Bienville et Conti.

Graines de jardinage, de Landreth

Récolte de 1865

R. MAFNER a maintenant en magasin un grand assortiment complet de graines de jardinage reçues de MM. Landreth & fils, à Philadelphie. [illegible]

R. MAFNER, rue St-Charles No 165, [illegible]

238,500 Véritables Cigares DE LA HAVANE

Des Marques les mieux connues,

TELLES QUE

LONDRES, MEDIAS REGALIAS, BREVAS, CI, LAGRADOS, &c. &c.

A Vendre à bas prix [illegible] JAMES MAGI, importateur, Rue de la Commune, No 73

J. VILLARRUBIA.

MARCHAND COMMISSIONNAIRE

ET IMPORTATEUR DE

Produits de Cuba,

No 9 RUE BIENVILLE

Entre Vieille-Levée et Poker.

Bitters Hongrois de Lakach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

[illegible] 60, rue Commune.

Bureau de Poste de la Nlle-Orléans, Louisiane.

3 janvier 1866.

A partir de cette date, le Bureau de Poste de la Nlle-Orléans s'ouvrira à 8 heures du matin et se fermera à 6 heures de l'après-midi. Après 6 heures, en beaucoup, les guichets des lettres, de [illegible] qui livrent les lettres jusqu'à 9 heures du soir. Le dimanche, l'office s'ouvrira à 9 heures du matin et se fermera à midi.

R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Nlle Orléans, 7 janvier 1866.

AUJOURD'HUI, à l'Assemblée annuelle de cette société, ont été élus pour l'année:

Président—J. DUBALEN.
Vice-président—C. KELLER.
Secrétaire—J. A. FEUILLOLEY.
Trésorier—W. BEINERTH.
O. C.—JOHN A. HESSE.
W.—C. O. GUBLEIN.
I. G.—D. E. HEBERT.
O. G.—[illegible] GRAM.
Collecteur—J. WETZGER.

Directeurs des Fonds destinés aux Veuves et aux Orphelins.

C. KELLER. A. SAMBOLA. H. R. SCHMIDT.

Par ordre, J. A. FEUILLOLEY, Secrétaire.

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

LOGE DE L'ÉTOILE POLAIRE NO 19.

L'ES officiers et les membres de cette Société sont prévenus que la prochaine assemblée régulière mensuelle aura lieu Lundi prochain, 8 janvier, à 7 heures et demie du soir.

L'exactitude est requise. M. R. SCHMIDT, secrétaire.

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

UNE assemblée générale aura lieu LUNDI soir à 7 heures P. M., à la salle de réunion, 341, rue Vieille Levée. Les membres sont priés d'être ponctuels.

Par ordre du président. A. P. SCHNEIDER, Secrétaire.

Douane des Etats-Unis,

BUREAU DU COLLECTEUR,

Nlle-Orléans, 6 janvier 1866.

L'ES marchandises ci-après nommées ayant été abandonnées par les consignataires, seront, conformément aux règlements du Département du Trésor [illegible] vendues à l'enchère publique, le 18 du courant, sur la Levée, au poteau [illegible] District.

(52) Quarante-deux tonneaux pierres de caisses reçus de la Havane par la barque "A. Kickman".

WM P. KELLOGG, Collecteur de la Douane.

Marchandises sèches, Marchandises sèches.

Grande Vente pour clôre.

M. REIMAN.

Rue du Canal, No 160.

Etant soucieux de faire place pour notre grand stock du printemps, nous avons marqué nos marchandises jusqu'aux prix coûtants. Nous les offrons au public pendant vingt-cinq jours. Nous sommes décidés à vendre tout notre stock à quelque prix—

[illegible] pièces MÉRINOS.
[illegible] pièces DRAP impératrice.
[illegible] pièces POPELINE [illegible]
[illegible] pièces SOIERIES en couleur.
[illegible] pièces SOIERIES noires
[illegible] CHALES de laine
[illegible] MANTEAUX de drap.
[illegible] FLANELLES.
[illegible] MOUCHOIRS
[illegible] PARURES des derniers genres,

Cotonnades, [illegible], Bas, de toute espèce.

[illegible]

M. RAIMAN.

AVIS.

PAR acte au rapport d'Edouard G. Gottschalk notaire public, à la présente date, la société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison FREDERIC AVET & Co. a été renouvelée à partir du 1er janvier 1866, sous la raison FREDERIC AVET à Paris et FREDERIC AVET & CAMBON, à la Nouvelle-Orléans [illegible]

FRED. AVET. E. CAMBON.

DAMEJEANNES, DAMEJEANNES.

1000 DAMEJEANNES de grandeurs assorties de 1/2 à 5 gallons, à vendre par C. A. MILTENBERGER, Rue du Camp, No 57.

CHARBON—CHARBON.

Réduction de prix.

CHARBON de Pittsburg, de la meilleure qualité, expressément pour les familles, livré à deux piastres le baril. D. STICKNEY. Rue Carondelet, No 6.

J. J. ALBERT,

No 14, RUE BOURBON,—Au premier,

OFFRE à vendre, en gros, à des prix très modérés un grand assortiment de chapeaux feutres français, pour hommes, cadets et enfants.

$10 de récompense.

VOLÉ ou DISPARU [illegible]

POUR LE SUD.

Compagnie d'Emigration et de Produits.

71 Broadway, New-York, et 41 rue du [illegible] Nlle-Orléans.

Organisée dans le but d'introduire les Capitaux, les Artisans, et les Machines économiques dans les Etats du Sud.

[illegible]

CÉSAIRE PASSY,

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c.

ET

MARCHAND EN BOIS-MERRAINS,

36, rue St Louis. Nouvelle-Orléans.

P. J. PAVY,

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Rue Royale, No 14

SLARK, STAUFFER & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE

QUINCAILLERIE,

FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.

Rue du Canal, No 71. Nlle-Orléans.

Agence du Sheet Zinc Company et pour la vente de charrues des meilleures fabriques.

NOTRE société avec M. CHAS. T. NASH étant arrivée à son terme, M. Chas. T. Nash n'a aucun intérêt dans notre maison à dater du 1er courant.

E. BOGER & CO. Nlle-Orléans, 4 janvier 1866.

BANQUE DU CANAL DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nlle-Orléans, 3 janvier 1866.

L'E 11 du mois dernier, à une élection des actionnaires de cette institution, ont été élus directeurs pour l'année:

MM. GEO. JONAS, G. W. BABCOCK, J. H. STAUFFER, D. McCOARD, B. B. HART, C. T. BUDDECKE, C. SCHNEIDER.

Et aujourd'hui, à une réunion du Board, M. Geo. JONAS a été réélu président à l'unanimité et M. CH. JUMONVILLE, caissier. CH. JUMONVILLE, Caissier.

HOTEL

DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 36, Est-Houston street, près Broadway.

Tous à l'Européenne par A. Ligier.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h. Diners " " de 4 à 6 1/2 h.

Chambres meublées de familles et de garçons; Salons Billards, etc.—Prix modérés.

On parle Français, Anglais et Espagnol.

PROPRIÉTÉ A LOUER.

UNE magnifique propriété située dans la paroisse Jefferson, rive gauche, en montant, à neuf milles de la ville, contenant cent arpents de terre cultivable pour jardin ou coton, bonne maison avec cabanes à domestiques, écuries, &c.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux ou à E. V. WILTZ, Chez W. C. TOMPSKINS, No 2, Rue des Magasins.

A VENDRE.

PLUSIEURS belles propriétés près de la ville et quelques résidences situées avantageusement. Aussi, des cottages et terrains vides dans toutes les parties de la ville.

JUSTE FONTAINE, No. 12 rue Royale.

P. S.—A louer ou à vendre, cinq plantations.

A LOUER.

Une belle résidence située dans le Troisième District, à environ 2 milles au-dessous de la ville, [illegible] S. G. CAFFIN, à sa briqueterie, Troisième Municipalité, rue Toulouse No 66.

AUX PHOTOGRAPHES!

EXCELLENTE OCCASION.

A VENDRE, une galerie complète sur un des meilleurs points de la Côte—un poste militaire. [illegible] R. BRUHN, rue Carondelet, No. 15.

Whisky Bourbon de Miller.

150 barils du célèbre whisky CHICKENCOCK de Jas. A. Miller—la véritable marque [illegible] MARTIN, DOLHONDE & COBB, Rue Natchez, No 37

AVIS.

L'A COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE de la Nlle-Orléans, a transporté ses bureaux au No 38, rue du CAMP, près de l'encoignure Commune.

Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIERE, et fait un retour de VINGT POUR CENT comptant aux assurés sur le montant des primes.

—DIRECTEURS—

T N Blake, Lafayette Folger, P Maloché, J B St-Amand, M Kernatt Jr, J Vincent Jr, P A Ducros, C W Bradbury, M Peychaux, LOUIS BARNETT, secrétaire

DEMANDE.

UNE dame ayant une servante demande une petite MAISON MEUBLÉE ou deux ou trois CHAMBRES MEUBLÉES, avec ou sans la pension. [illegible]

C. A. RICHARDS.

ETABLISSEMENT pour la mise en bouteilles de vins et d'esprits, RUE DU CAMP, No. 94, Nouvelle-Orléans. [illegible]

—EGALEMENT—

Les célèbres Vins et Esprits, Standard de C. A. Richards.

Il approvisionne les marchands en gros, les marchands de la campagne, les jobbers et les planteurs, au plus bas prix du marché.

Académie de Saint-Stanislas,

BAIE ST. LOUIS, Miss.

L'ES FRERES du SACRÉ-CŒUR qui ont charge de cette Institution depuis si longtemps connue, ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux amis et le public en général que recommenceront les exercices de la session le 15 Janvier.

Le Cours des Etudes comprend tout ce qui est enseigné dans les institutions commerciales, savoir: la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire et la Composition anglaise et française, la Géographie, l'Histoire Sacrée, ancienne et moderne, l'Arithmétique, la Tenue des Livres, l'Algèbre, la Géométrie, le Dessin, la Physique, la Chimie, la Musique vocale, &c. &c.

CONDITIONS.

La pension et l'enseignement, pour l'année scolastique, le blanchissage et l'usage du bois de lit inclus, payable par trimestre et d'avance....$250.00
L'Allemand et l'Espagnol, chacun par mois......[illegible]
Piano, par mois......[illegible]
Usage du piano, par mois......[illegible]
Violon, par mois......[illegible]
Flûte, ou instruments en cuivre......[illegible]
Vacances passées à l'établissement......[illegible]

Le Frère ATHANASE sera en ville quelques jours avant pour prendre les enfants qui lui seront confiés, et partira le Vendredi 12 Janvier par le steamer Créole.

AVIS DE FORMATION DE SOCIÉTÉ COMMERCIALE.

SOUS la raison sociale A. & J. LE MORE nous formons, ce jour, en cette ville, une maison de commerce qui s'occupera spécialement de l'achat et de la vente en commission de toute espèce de marchandises.

ALFRED LE MORE, JULES LE MORE. No 36, rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

AVIS est donné conformément à l'article 8 de la charte de cette Compagnie que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au Bureau de la Compagnie rue Carondelet, No 16, Lundi le 15 janvier 1866, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

LOUIS GAGNET, secrétaire

Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans,

16 Décembre 1865.

AUX CONSOMMATEURS DE GAZ.

PAR suite du prix élevé de tous les matériaux et de la main d'œuvre cette compagnie est forcée de modifier quelques unes des concessions qu'elle a faites jusqu'ici aux consommateurs dans des circonstances plus favorables. A partir du 1er janvier prochain, les matériaux et la main d'œuvre pour la pose des gazomètres seront portés sur le compte et devront être payés avant que le gaz soit fourni.

Il sera payé, par mois, pour l'usage du gazomètre, comme suit:

Gazomètre à 3 lumières.		25 cents
"	5 "	[illegible]
"	10 "	[illegible]
"	20 "	[illegible]
"	30 et 45 "	[illegible]
"	100	$2 50

Par ordre R. O. J. TISDALE, Surintendant général.

UNE BONNE DAME DE VENTE—DEUX A-PPRÊTEUSES EN MODES et des OUVRIÈRES EN COUTURE trouveront une situation avantageuse et permanente chez Mme OLYMPE, 164, rue du Canal

AVIS.

L'ES soussignés forment ce jour une société sous la raison sociale:

MULLER & PIAGET

Pour continuer en commun sur cette place l'importation et le commerce des tissus, des pailles et autres articles de mode dans le local occupé dernièrement par M. John R. Walter, rue de Chartres, No 35.

Nlle Orléans, 1er janvier 1866. J. C. MULLER. A. PIAGET.

ON DEMANDE de suite un bon SECOND PATISSIER, auquel on donnera de bons appointements. J. HIMBERT

CHAMPAGNE

De la célèbre marque JACQUESSON & Fils

REÇU par la barque MARY DUCK et importé par A. Carrière—

110 paniers de ce vin délicieux et si favorablement connu en Europe comme aux Etats Unis, en bouteilles et demi bouteilles, comme suit—

[illegible] paniers CARTE BLANCHE, demi bouteille,
[illegible] do do en bouteille,
[illegible] do CREME CARTE, demi bouteille,
[illegible] do do en bouteille,
[illegible] do MEDAILLE, demi bouteille,
[illegible] do do en bouteille,
[illegible] do SILLERY MEDAILLE, demi bout.,
[illegible] do do en bouteille.

Aussi par le même navire:

20 paniers PARMENTIER, demi bouteille,
20 do do en bouteille.

Ce champagne égal au meilleur, sa qualité a tout ce qui a été importé de mieux aux Etats Unis, les acheteurs sont priés invités à venir le déguster et juger par eux-mêmes.

QUEYROUSE. No 17, rue St Louis.

SARDINES—SARDINES.

EN débarquement du navire JEANNE ALICE, du Havre—

[illegible] boîtes de la célèbre marque B. Guilloux.

A vendre par J. & J. TARDOS, 43, rue Vieille Levée.

VINS—VINS.

200 barriques VIN ROUGE, St Loubès,
150 do do de Margaux,
175 do do Côtes de Bourg,
30 do do Ste Foy,
50 do do Clairac,
caisses VIN ROUGE, Graves d'Ambarès.

En magasin et à vendre par J. & J. TARDOS, 43, rue Vieille Levée.

MEDICAMENTS SPECIAUX

Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes, traitement facile à suivre en secret, même en voyage.

Injection et liqueur. Sirop dépuratif.

R. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre

SIROP PECTORAL.

Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus invétérée est arrêtée.

R. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

Rue St Charles, No 53.

Bureau de devant, au premier entre les rues Gravier et Poydras.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau pied. [illegible]

Moulin à scie à vendre ou à louer à bail.

UN MOULIN A SCIE circulaire, neuf et à vapeur, [illegible] M. H. MEYER, No 110, rue St-Charles.

EN débarquement du navire Franklin, de Bordeaux—

[illegible] barriques vin rouge Médoc, pour famille,
[illegible] do vin blanc Haut Sauternes,
[illegible] caisses vin rouge Médoc,
[illegible] do vin blanc Haut Sauternes,
[illegible] pipes vieille eau de vie Celebrated Brandy Wine.

A vendre par A. CARRIERE, 35, rue Bienville

En débarquement du navire Franklin, venant de Bordeaux.

400 barriques VIN rouge Côte de Clairac,
30 barils VIN blanc, Chateau de Cursan,
1200 caisses VIN rouge St. Emilion,
[illegible] do do St. Loubès,
24 demi barriques VIN rouge Montferrand,
30 barriques do Côte de Fronsac,
30 demi barriques do do do
20 barriques do Chateau Dillon,
30 demi barriques do do do
225 caisses do Chateau Terrefort,
5 quarts MADERE,
5 do PORTO blanc,
5 do do rouge,
5 do SHERRY sec,
5 do do doux,
20 caisses 1000|2 SARDINES à l'huile J. Lefranc,
10 do 1000|4 do do
50 do 1000|2 do Rodel
2 quarts MADERE,
6 caisses CHAMBERTIN, Chs Marey & Cie Ligier Belair.
6 do CLOS VOUGEOT, Chs Marey & Cie Ligier Belair.
6 do ROMANÉE Chs Marey & Cie Ligier Belair.
6 do NUITS Chs Marey & Cie Ligier Belair.
64 paniers BOUTEILLES vides, 22 onces,

A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

HUILE D'OLIVE J. PLAGNIOL

2500 caisses HUILE d'olive J. Plagniol,

A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

EAU-DE-VIE COCQ PÈRE & FILS.

En débarquement du navire Franklin venant de Bordeaux.

10 quarts COGNAC Cocq Père & Fils 1865,
10 huitièmes do do do
25 caisses do do do

A vendre par C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale

EN débarquement du navire Missouri, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés—

160 barriques vin rouge, Côte de Clairac,
120 caisses do Ste-Emilie,
181 do do St-Loubès,
215 do vin blanc Chateau de Cursan.

C. CAVAROC & CO. 116, rue Royale

Collége et Institut Militaire

De l'Etat de la Louisiane.

CE Collége est ouvert depuis le 2 octobre dernier. La session de neuf mois finira le 30 juin prochain.

Conditions — $150 pour toutes les dépenses de cinq mois. La somme doit être payée d'avance. Pour plus de détails, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant, à Alexandrie, Louisiane.

Coffres-forts! Coffres-forts!

Dépôt, au No 149 de la rue Gravier.

UN assortiment général de COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu et des voleurs, de la célèbre manufacture de Marvin & Co., à New-York, constamment en magasin et à vendre par H. LEGENDRE, agent.

Il se charge de faire transporter les coffres-forts dans le plus bref délai.

Consolato Generale d'Italia.

AVVISO.

I SUDDITI di S. M. il Re d'Italia dimoranti nella giurisdizione di questo Consolato Generale, sono informati che in virtù di legge nel Regno le chiamata alla leva del [illegible] anno 1845. [illegible]

Il Console Generale, FERDINANDO DE LUCA.

MERVEILLEUX.

Perfectionnement du Siècle.

Avis important aux familles, aux propriétaires d'Hôtels et de Restaurants.

FOURNEAUX DE CUISINE, en fer battu et portatifs.

PATENTE DE VAN.

Ce fourneau économise le combustible, donne une plus grande quantité d'eau chaude et présente plus de surface pour cuire et griller qu'aucun des fourneaux offerts jusqu'ici.

Il y en a de grosseurs convenables pour les familles, pour les pensions, les hôtels, les restaurants; des compartiments pour l'eau chaude y sont attachés. Les soussignés offrent également des TABLES A VAPEUR pour cuire les légumes à l'eau chaude et éviter ainsi tout danger de rousir.

TABLES A DECOUPER, chauffées par l'eau chaude par un seul feu.

GRILS, FOURS, POELES DE LINGERIE.

Ces Fourneaux sont en fer battu, n'ont pas besoin de briques, sont forts et durables.

On en vend une quantité immense au Nord, depuis huit ans; les seuls offerts pour la première fois dans le marché de la Nouvelle-Orléans.

Le propriétaire de la patente est ici en ce moment et se charge de les monter. Nous les garantissons supérieurs à tous les autres.

Venez les voir.

THOS B. BOSLEY, Rue Perdido, No 8, Nouvelle-Orléans.

QUINCAILLERIE.

C. H. SLOCOMB,

Rue du Canal No 74 et rue de la Commune No [illegible] au premier.

Vient de faire l'ouverture d'un

STOCK COMPLET

Quincaillerie, Quincaillerie [et] objets de Fantaisie

Sur lesquels il appelle l'attention des marchands et des planteurs [illegible]

Le stock se compose en partie de

CLOUS DE WEYMOUTH,
HACHES DE DIFFÉRENTES ESPÈCES,
HOUES DE DIFFÉRENTES ESPÈCES,
CHAINES, FLECHES ET ESSIEUX,
MEULES ET MOULINS,
PEAUX DE MOULINS,
ÉTAMINES,
ENCLUMES,
VIS,
PLOMBS de chasse
PLOMB,
CORDE,
POUDRE
OUTILS DE TONNELIERS,
SOUFFLETS DE FORGE,
PELLES ET PIOCHES,
BOBAINES-MAIS,
COUPE-FOIN,
CAPSULES,
FUSILS,

CADEAUX

DU JOUR DE L'AN.

GRAND ASSORTIMENT de boîtes, nécessaires, CAVES à liqueurs, [illegible] et articles de papeterie [illegible] BOITES à cigares, etc. etc.

A vendre par F. MARES & Cie, [illegible] Royale

GEO. M. D. BURKE,

Autrefois de la maison M. BURKE & Bro.)

Courtier de marchandises

28..........BANK PLACE..........28

N. B.—Il demande tous ses ordres à la vente des TOILES D'EMBALLAGE, SACS EN PITRE, CORDES, CAFES, SUCRES, PORC, SEL, &c.

B. L. MANN & CO.,

Négociants Commissionnaires et Marchands de toute espèce de Fourrures, Pelleteries, Suif, Laine, Cires, Huile à Tanneurs, Indienne, Sumac, &c.

Rue des Magasins, Nos 83 et 85, Nouvelle Orléans

Plomb de chasse.

100 sacs de plomb de chasse des Nos 6, 7, 8, 9. Aussi [illegible]

A vendre par CUSACHS & CODER, Encoignure St Philippe et Royale.

ANT. DUBUC .... J. BONNOT

BONNOT & CO,

Etablissement de Pompes Funèbres, situé rue Ste. Anne,

Entre Chartres et Royale, et établi depuis plus de 25 ans.

DEPOT DE CERCUEILS METALLIQUES et bois de toutes sortes richement garnis et unies. On y trouve aussi Poêle et Grand Corbillard ainsi que tout ce qui en général à cet établissement.

MAGASIN,

51............ Rue Ste Anne 51

VOLÉ.

A été volé il y a environ trois semaines, dans la poche de Mr Jean Bertheleau [illegible] DEUX BILLETS à ordre [illegible] Laurent Duchesne et endossé par Pierre Barrère de la somme de $220 [illegible] Nlle Orléans 20 décembre 1865.

JEAN LADEBEZE.

GROCERIES.

CAFE—300 sacs Rio
SUCRE—250 barils, concassé
en poudre
RAISINS—1,500 caisses Layers et M. R.
[illegible] quarts de do
PRUNEAUX—[illegible]
RAISINS DE CORINTHE—200 barils,
THES—[illegible]
WHISKY—150 barils
EAU-DE-VIE—100 barils
CHANDELLES—[illegible] caisses Star
SAVON—[illegible] caisses
AMIDON—[illegible]
BEURRE—[illegible] firquins de Goshen
CORNICHONS—[illegible]
FROMAGE—250 [illegible] de l'Ouest, English Dairy, de Hollande
RIZ—300 barils de l'Inde
[illegible] tierçons de la Caroline
ALE—[illegible]
PORTER—[illegible]
HUILE—[illegible]

En magasin et à vendre par J. AVET, Au Magasin [illegible] au coin des rues Vieille Levée et Bienville.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—janvier 1866.

[illegible] Sont invités à se présenter au Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Arsenne, Jean; Barthe, Bernard; Bernet François; Bareyre, A. F.; Bombaçhe, (Mme Vve) née François Fréchenau; Bertlan, Michel; Bilard, Henri; Bedené, Jean Pierre; Brun, Félix Bruno; Brabet, (Charpentier); Beaud, Jean François; Cramy, Jacques; Clavery, Dominique; Cresseilles, Louis; Delavallade; Despard, Pierre Philippe; Ducloe, Louis; Doisso, Jean; Dumoux, Jean Pierre; Dufau, Célestin; Etienne, Jean Joseph; Fleury (Mme) née Marguerite Jacquens, dite Simon; Forterre, Eugène; Faivre (de Wassalonne, Bas-Rhin); Faur ou Four, Elima (Mlle); Fichter, Jacques; Gilles Jean; Grandjurique, Lucien; Garin, (Mme Vve); Grougby, François-Alexandre; Guillemin, Louis-Jean; Garat, Joseph; Lévy, Joseph; Lévy, Israël; Lefebvre, Félix; Le Breton des Chapelles; Lefebvre, (Mme), née Co-[illegible]; Larroux, Jean; Lévy, Léon; Louisteau, Martin; [illegible] Pierre; Marsan, Octave; Martin, (Mme); Martin, Jean Pierre; Olivier, Justin, née Lazare; Petit, Pierre de Frédéric; Pierre, Paul, marchand de [illegible]; Pouchain, Zélie (Mad.); Rousset, Pierre; Roux, Moïse (tanneur); Sabatier Jean Marie; Sabatié, Bernard; Sarran, Jean Louis; Saus, Jules François; Sampité, Alphonse; Schneider, Martin; Sorck, Alexandre; Serreau ou Serrault, Sylvain Benoît; Serveau, (les époux); Taillepeck, Jean Jacques; Thrilier, Marie-Albertine, (Mlle); Tourques, François; Vieux, (Mme Vve) née Robert.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

L'E soussigné, nommé Agent de la Compagnie Générale Transatlantique à la Nlle-Orléans, informe le public que les personnes qui désirent se rendre en France par la ligne de New-York au Hâvre peuvent retenir leur passage au No 9 rue de l'Union.

VICTOR PERRILLIAT, Agent.

SUCCESSION DE GEORGE W. PARKER.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre cette succession sont invitées à les présenter au bureau du soussigné, No 57 rue Royale.

L. F. GÉNÈRES, Exécuteur

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir sans jamais se tromper, le mage d'un mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, que la maladie soit [illegible] Les personnes qui habitent la campagne en faisant connaître le jour de leur naissance pourront avoir leur horoscope.

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle-Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion; tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.

Elle donne des consultations en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets de la rue du Canal.

LE PESTANIC DE PERSE,

qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, lui rend le cœur léger, le fait aimer, ramène le plus dans le ménage et ne manque jamais de rapprocher les amants.

VICTOR DUBOIS, COIFFEUR, 58 Rue Royale, entre Bienville et Conti

INFORME respectueusement sa nombreuse clientèle et le public qu'il vient d'établir une Salle pour la Barbe et la Coupe des Cheveux, auquel de bons ouvriers barbiers sont constamment attachés.

Une grande variété d'Articles de Toilette, tels que cols, cravates, écharpes, bretelles, cannes, parapluies, cabas, gilets de peau, [illegible], etc., etc.

Couteaux et Canifs, brosserie française et anglaise, Parfumerie fine de Paris et du Nord.

Désirant satisfaire les personnes qui m'honorent de leur confiance, je vendrai tous mes articles à des prix modérés.

La personne dont je fais usage, et dont seul j'ai le secret, est la meilleure des toutes celles connues jusqu'à ce jour. Les personnes qui font usage de toilettes feront bien de venir en faire l'essai à mon salon, 58 rue Royale.

MALADIES SECRETES.

M. L. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris [illegible] a l'honneur d'informer le public qu'étant de retour de France on peut le consulter tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Eczéma, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée chronique, les Écoulements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, jusqu'aux deux sexes seul traitement avec le plus grand succès. Consultation de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Opiat et injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et des écoulements. M. GAUDOZ, coin Conti et Bourgogne

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme OGDEN,

275.........RUE DAUPHINE.........275

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

INSTITUTION,

240, 242, 244.... Rue Remparts 240, 242, 244

EXTERNAT ET INTERNAT

M. L. A. DE MONTLUZIN a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qu'il vient de succéder à M. C. Caron dans la direction de l'Institution de la rue des Remparts, et qu'il fera tous ses efforts pour être à la hauteur de sa tâche. Il ose espérer que le public voudra bien lui continuer la bienveillance que qu'il avait accordé à son devancier.

Les cours de cette institution seront rouverts MARDI, 2 janvier 1866 et se continueront pendant toute l'année, de 8 heures du matin A. M. à 4 heures P. M.

Classe du soir de 6 heures P. M. à 8 heures P. M.

Pour tous renseignements, s'adresser [illegible]